

75700547
17-2-75

COMPAGNIE DE ()

GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE MIXTE DE

PROCES-VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

N° 361

du 17 Février.....1975.

L'an mil neuf cent soixante-quinze, le dix-sept Fév-

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

Nous, M.D., Chef, Officier de Police
Judiciaire, de la Brigade Mixte de Gendarmerie de ()

-Informations faisant état
de l'apparition d'objets
volants non identifiés.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons
effectuées agissant en uniforme et conformément aux or-
dres de nos Chefs.

III° EXPEDITION.

I.-PREAMBULE

COMMANDEMENT DE LA CIRCONSCRIPTION
REGIONALE DE GENDARMERIE DU

N° 1756.13 le 12 MARS 1975

Gest

---Le dix-sept Février 1975, à dix-neuf heures trente
au bureau de la brigade, nous sommes avisé téléphoni-
quement par Madame () ans, sans
profession, demeurant au lieu-dit " () Commune
de (), des faits suivants: -----

---Depuis trente minutes environ, elle observe deux
points lumineux dans le ciel, au-dessus de sa maison
d'habitation, qui ne lui paraissent pas très hauts et
qui ne semblent pas se déplacer.-----

---Nous nous transportons à la sortie de ()
au lieu-dit " ()", afin d'observer si des ob-
jets lumineux apparaissent dans le ciel, comme l'indi-
que notre informatrice.-----

GENERAL Adj OPS	GENERAL Adj TER.	CH	BRE	BRPC	DSS	DRCA	D.T	CI ND.	P.S.M
3° R. A.		19 MARS 1975						COUR. ARRIV.	
GENERAL	CAB	CEM	S/CEM	PERS	OPS	MAT	INFRA	CRITAA	QG

II.-CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES-

A)- LIEU:- L'habitation est située au hameau
de () Commune de (), au
et à six kilomètres de la ville. Direction
le village est sis à gauche de la route nationale n°
et à cinq kilomètres environ du bourg de ()

B)-CONSTATATION:- A notre arrivée au lieu-dit " ()",
point propice et élevé de la ville de (), nous remar-
quons vers le (), entre le village de
et le bourg de (), deux point lumineux dont nous
ne pouvons évaluer ni la hauteur, ni la distance, ni
la forme.

Ces deux points dont la grosseur de luminosité est
comparable à celle d'un éclairage d'antenne de relai
O.R.T.F. qui serait vu à quelques kilomètres environ,
sont en position diagonale. Ils paraissent assez rap-
prochés l'un de l'autre mais il est impossible de chif-
frer la distance qui les sépare. Le point inférieur qui
paraît plus gros émet une lumière orangée plus intense
que celle du point supérieur, allant jusqu'au rouge
vif et formant ainsi de légers faisceaux. La luminosité
du point supérieur est plus pâle, de couleur orangée
également mais le scintillement ne change pas.-----

.../.....

Transmis par le Général, Com-
mandant Régional de la Gen-
darmérie à

au Général, Commandant la
3 ème Région Aérienne, Divi-
sion opérations, Section "Dé-
fense Aérienne",

à...

P. O. Le Colonel



RES

Vu
MJ
BPE

-Deuxième Feillet-

Ces deux points qui semblent rester à la même verticale, se rapprochent parfois tout en gardant leur position diagonale. Aucune fumée n'est apparente et nous ne percevons aucun son ou bruit anormal.

C)-RESURSES PRISES:- Nous rendons compte aussitôt de cette observation à notre Commandant de Compagnie à _____
Cet Officier se rend immédiatement sur les lieux les plus favorables à une observation de l'horizon en direction du _____.

A 20 heures 10, les deux points sont visibles, mais ils se sont déplacés vers le _____. Leur luminosité est plus faible.

---Nous prévenons téléphoniquement la Brigade de Gendarmerie de _____ (_____) et lui demandons d'effectuer des observations. Le Commandant de cette unité nous fait connaître qu'il n'a rien aperçu en raison de l'emplacement de la localité et des collines avoisinantes masquant l'horizon _____.

Toujours en présence du Commandant de Compagnie, nous nous rendons jusqu'aux limites de la circonscription en direction de _____. Nous observons à nouveau vers le _____, mais les deux points se sont déplacés avec rapidité et, seul l'un d'eux est visible quelques instants, puis il disparaît définitivement derrière une colline.-----

---Suivant les directives de notre Commandant de Compagnie, nous établissons un message que nous adressons aux Autorités prévues par la Note Express N° 364/2.2. du 21 Mars 1974.

---Nous établissons le présent Procès-Verbal de renseignements Administratifs en recueillant tous les témoignages utiles (Procès-Verbaux d'audition, pièces N° 2 et 3 du dossier).-----

- III.-CLOTURE DU PROCES-VERBAL-

---Procès-Verbal de Renseignements Administratifs établi en vertu de la Circulaire Ministérielle N° 32.600 MA/Gend. T du 2 août 1960 et Note Express N° 364/2.2. du 21 Mars 1974.

-SIX EXPEDITIONS DESTINEES-

LA PREMIERE:- à Monsieur le PREFET de la _____, Direction de l'Administration Générale et de la Réglementation, 2^{ème} Bureau,

à.....

LA DEUXIEME:- à Monsieur le Procureur de la République,

à.....

LA TROISIEME:- à Monsieur le Général, Commandant la 5^{ème} Région Aérienne, Division opérations, "Section Défense Aérienne"(V.H.),

à.....

LA QUATRIEME:-

et LA CINQUIEME:- à Monsieur le Ministre de la DEFENSE, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, (V.H.)

à.....

LA SIXIEME:- Aux Archives.

Fait et clos à _____, le 5 Mars 1975.

Le M.D.L.Chef R

GROUPEMENT

COMPAGNIE 01 ESCADRON
XXXXXXXXXX

UNITÉ

BRIGADE MIXTE DE

P.V N° 361 / 19 75.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Observation O.V.N. I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

, épouse

RÉFÉRENCES

CE JOUR Dix-huit Février mil neuf cent soixante-quinze,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M.D.L.Chef,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

-entendons au lieu-dit " " commune de () :

, épouse , ans, retraitée, demeurant
à (), de nationalité française, qui nous déclare à 14h30

Actuellement, je suis en vacances chez ma fille à , Hier
17 Février 1975, vers 19 heures 20, je me trouvais devant la porte de
la maison lorsque mon attention a été attirée par deux points lumineux
situés au entre le bourg de et la localité de
()

Ces deux points lumineux dont je n'ai pu évaluer leur hauteur avaient
les particularités suivantes: L'un était plus volumineux que l'autre.
Il émettait une lueur orangée allant sur le rouge intense alors que
l'autre point était nettement plus petit, émettant une lueur plus pâle.
Ils étaient en position diagonale, le point le plus gros se trouvant
au-dessous. J'ai fait remarquer ces deux points à ma fille. Nous les
avons observés durant presque une heure. Ils ne paraissaient pas se dé-
placer rapidement. Ayant pris comme repère une maison voisine égale-
ment située au , nous avons effectivement constaté que les
deux points s'éloignaient toujours vers le . Vers 20 heures 20
ils avaient disparu derrière une colline. Je ne puis déterminer la gros-
seur de ces lueurs. Je n'ai entendu aucun bruit.

---Le 18 Février 1975, à 14 heures 50, Lecture faite par moi de la
déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajou-
ter, ou à y retrancher.

XXXXXXXXXXXX

(A SIGNE AU CARNET DE DECLARATIONS).

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITÉ

BRIGADE MIXTE DE

P.V N° 341 / 19 74.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

épouse
Observation O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

, épouse

RÉFÉRENCES

CE JOUR

Dix-huit Février mil neuf cent soixante-quinze,
M.D.L.Chef,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

-entendons à son domicile:

profession, demeurant au lieu-dit "épouse" commune de ans, sans
de nationalité française, qui nous déclare à 14 heures 55: -----

---Hier 17 Février 1975 à 19 heures 30, ma mère m'a appelée pour me faire remarquer deux points lumineux dans le ciel, situés au et paraissant être à la verticale entre les localités de et (). La particularité de ces deux points était la suivante: assez rapprochés l'un de l'autre, mais sans pouvoir évaluer la distance qui les séparait, ils étaient en position diagonale.----- Le point le plus gros était au-dessus de l'autre émettant une lueur orangée allant jusqu'au rouge intense. L'autre point scintillait également mais le lueur était plus blafarde. J'ai pris mes jumelles grossissant huit fois et, il m'a semblé que ces deux points avaient chacun une forme ovale comparable à un œuf. Au fur et à mesure que je les regardais, des leurs vives étaient émises. Il ne m'a pas semblé que les points étaient reliés l'un à l'autre. Quant à leur grosseur respective et leur distance par rapport à ma maison d'habitation, je ne puis me prononcer. Je ne puis également dire à quelle hauteur ils se trouvaient.----- J'ai cru bon vous avertir, ces apparitions étant anormales. Je n'ai aucune idée sur ces deux points qui n'ont pu être identifiés. Après les avoir regardés pendant près d'une heure, ils se sont éloignés progressivement vers le où, derrière une colline, ils ont totalement et définitivement disparu.----- S.I.-J'ajoute que je n'ai entendu aucun bruit particulier. -----

---Le 18 Février 1975, à 15 heures 05,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher. -----

(A SIGNE AU CARNET DE DECLARATIONS).

